



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

N° D2014-03-10

DÉLIBÉRATION

Le 28 mars 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 24 mars 2014 ce sont réunis les conseillers municipaux élus au scrutin de 23 mars.

Monsieur PIGNET, maire sortant prend la présidence et procède à l'appel :

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIERE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOENE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Elisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Élection du Maire et des adjoints.

Monsieur Gérard CIMETIÈRE, doyen d'âge prend la présidence de la séance et déclare qu'il va être procédé à l'élection du Maire. (Voir procès-verbal joint en annexe).

Monsieur FAYARD Daniel, élu Maire, reprend la présidence de la séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre des adjoints au Maire à élire.

Monsieur le Maire précise que le nombre maximum, compte-tenu de la population est de 4. Il souhaite avec l'expérience que ce nombre soit ramené à 3.

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Il est alors procédé à l'élection (voir procès-verbal joint en annexe).

Sont élus : Premier adjoint : Madame LANAUD Sylvie
Deuxième adjoint : Monsieur ANDREANI Claude
Troisième adjoint : Monsieur CIMETIÈRE Gérard

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



DÉPARTEMENT

Rhône

ARRONDISSEMENT

Villefranche

Effectif légal du conseil municipal

15

COMMUNE :

TAPONAS

Communes de moins de
1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	FAYARD Daniel	23/02/1951	230
Première adjointe	Mme	LANAUD Sylvie	03/03/1973	250
2 nd adjoint	M.	ANDREANI Claude	17/04/1947	235
3 ^{ème} adjoint	M.	CIMETIERE Gérard	03/09/1944	228
Conseiller municipal	M.	BAGNARD Frédéric	14/04/1970	253
Conseillère municipale	Mme	AVERLY Karine	18/10/1971	250
Conseiller municipal	M.	DULAC Didier	07/12/1967	247
Conseillère municipale	Mme	GANDREY Sylviane	02/05/1956	245
Conseiller municipal	M.	CHANEL Lilian	11/07/1972	242
Conseiller municipal	M.	BROSSE Éric	29/09/1964	239
Conseiller municipal	M.	MOENE Thierry	04/09/1969	237
Conseillère municipale	Mme	VALETTE Elisabeth	09/03/1973	234
Conseillère municipale	Mme	AOUDIA Marie-Claude	08/08/1947	228
Conseillère municipale	Mme	DELAHAYE Marie-Nadine	28/07/1968	228
Conseillère municipale	Mme	ROSIER Émilie	27/09/1978	228
.....
.....

À

TAPONAS

, le

04 AVR. 2014

Cachet de la mairie :



Certifié par le Maire,

Daniel FAYARD.

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.